



MUNICIPALITÉ
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors de la séance du 3 novembre 2020, le conseil de la municipalité a adopté la résolution 2020-11-207 :

**12. RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LE CALENDRIER DES SÉANCES DU
CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021.

QUE les séances du conseil débiteront à 19 h 30 et se tiendront le premier mardi du mois sauf exceptions indiqués par un astérisque :

MARDI : 12 JANVIER 2021*	MARDI : 2 FÉVRIER 2021
MARDI : 2 MARS 2021	MARDI : 6 AVRIL 2021
MARDI : 4 MAI 2021	MARDI : 8 JUIN 2021*
MARDI : 6 JUILLET 2021	MARDI : 10 AOÛT 2021*
MARDI : 7 SEPTEMBRE 2021	MARDI : 04 OCTOBRE 2021
MARDI : 16 NOVEMBRE 2021*	MARDI : 7 DÉCEMBRE 2021

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

FAIT À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, ce 08^e jour de décembre 2020

Majella René, gma,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Majella René, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment 8^e jour de décembre entre 9h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 décembre 2020.

Majella René, gma,
Directrice Générale et secrétaire-trésorière